

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023
Procès-verbal de la séance**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Salle « Vercors » à LES ABRETS EN DAUPHINÉ, sur la convocation de Monsieur Daniel VITTE, 1^{er} Vice-président, et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, élu Président.

Date de la convocation : 16 février 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Valérie ARGOUD, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, François BOUCLY, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Jean-Marc DAMAIS, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h52), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h12), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusé/absent : Max GAUTHIER (à son départ à 20h52).

Pouvoirs : Gérard MATHAN donne pouvoir à Jean-Pierre LOVET, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
INDICATIONS DES MODALITÉS DE VOTE.....	3
DÉLIBÉRATIONS	4
1. RESSOURCES	4
Administration générale	4
Projet de délibération 1.1 : Élection du Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné	4
Projet de délibération 1.2 : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués).....	5
Projet de délibération 1.3 : Élection des Vice-présidents	6
Projet de délibération 1.4 : Élection des autres membres du Bureau (Conseillers communautaires délégués) (le cas échéant).....	14
QUESTIONS DIVERSES	17



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Michel REYNAUD, doyen d'âge, Président de séance, demande aux élus communautaires de rejoindre leurs places respectives, afin de pouvoir ouvrir la séance.

Il ouvre la séance à 18h38 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émargé, et d'avoir récupéré un boîtier de vote électronique (ou 2 en cas de pouvoir) avant de prendre place.

Il précise que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'à chaque prise de parole, il convient de se déplacer jusqu'au micro fixe, et de se présenter en amont de la prise de parole.

Il précise que la parole ne sera pas donnée aux élus communautaires avant l'élection du Président.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le doyen d'âge procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

57 présents et 3 pouvoirs.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le doyen d'âge demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL. Le Président de séance l'invite à venir prendre place à ses côtés.

INDICATIONS DES MODALITÉS DE VOTE

Constitution du bureau de vote :

Le Président de séance rappelle la constitution du bureau de vote :

- Président de séance,
- 2 assesseurs,
- secrétaire de séance,

Un appel à candidature est fait pour tenir les deux postes d'assesseurs.

Christelle BAS et Céline REVOL sont volontaires pour tenir les postes d'assesseurs.

Les membres du bureau de vote devront rester jusqu'à la fin de l'assemblée et devront signer l'ensemble des PV relatifs aux différentes élections.

Le vote se déroulant par le biais du vote électronique, les assesseurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de prendre place aux côtés du prestataire du vote électronique.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Conformément au règlement intérieur adopté par délibération du Conseil communautaire du 02 février 2023, il est précisé à l'article 24 que l'élection de la Présidence, des Vice-présidents et autres membres du bureau de l'assemblée communautaire s'effectue de manière électronique.

Pour cela, un boîtier destiné au vote électronique est remis à chaque membre du Conseil en début de séance, de façon anonyme. Au début de la séance, comme en cours de séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies à l'article 9 du règlement intérieur, se voit remettre le boîtier de son mandant.

Chaque Conseiller communautaire vote durant le temps imparti à l'aide de son/ses boîtier(s) (en cas de pouvoir).

A la fin du temps du vote, les paramètres du vote sont affichés (nombre de votants, blancs, nuls, abstention, suffrages exprimés, majorité à atteindre). Les résultats de vote sont ensuite affichés sous forme de tableau classant les candidats par ordre décroissant de nombre de voix.

Les bulletins blancs et nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés. Le calcul de la majorité se fait en tenant compte du nombre de suffrages exprimés et non de l'effectif du Conseil communautaire.

Il rappelle qu'en application de l'article L5211-2 du CGCT, le Président, les Vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller communautaire s'est vu attribué un numéro, comme indiqué sur la liste en possession par chacun des élus. Ce numéro est attribué pour les élections lors de toute la séance, et il conviendra de taper le numéro sur le boîtier pour voter.

M. LUGNIER, prestataire du vote électronique, explique la procédure de vote.

Intervention de M. LUGNIER, prestataire du vote électronique.

Michel REYNAUD remercie M. LUGNIER pour la présentation.

DÉLIBÉRATIONS

1. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 1.1 : Élection du Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Le Président de séance, Michel REYNAUD, fait appel aux candidatures pour la présidence de la Communauté de communes.

Jean-Paul BONNETAIN et Bernard BADIN se portent candidats.

Il propose aux candidats d'intervenir dans l'ordre alphabétique de leur nom pour présenter leur profession de foi.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h12, le quorum est modifié. Son pouvoir donné à Jean-Paul PAGET n'est plus valable.

Bernard BADIN présente sa profession de foi.

Jean-Paul BONNETAIN présente sa profession de foi.

A la suite, le Doyen d'âge fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	0
BADIN Bernard	32
BONNETAIN Jean-Paul	27
Nuls	0
Blancs	1

Bernard BADIN est élu Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

INSTALLATION DU PRÉSIDENT

Le Président est invité à prendre place à la table des élus.

DISCOURS D'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN remercie Michel REYNAUD et prononce son discours d'introduction.

19h26 : Le Président demande une suspension de séance de 15 minutes.

19h39 : La séance reprend.

Projet de délibération 1.2 : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de fixer à 12 le nombre de Vice-présidents et 4 le nombre des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Élection des Vice-présidents

Election du 1^{er} Vice-président

Bernard BADIN propose Jean-Paul BONNETAIN comme 1^{er} Vice-président, avec la délégation possible du développement économique.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
BONNETAIN Jean-Paul	54
Nuls	0
Blancs	2

Jean-Paul BONNETAIN est élu 1^{er} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Jean-Paul BONNETAIN, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Jean-Paul BONNETAIN remercie l'ensemble des élus.

Election du 2^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Daniel VITTE comme 2^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de l'administration générale et la commande publique.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Daniel VITTE présente sa profession de foi.

Magali GUILLOT souhaite alerter les élus sur les départs d'agents à venir et indique qu'un second candidat aurait été souhaitable.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	11
REVOL Céline	1
VITTE Daniel	30
Nuls	0
Blancs	18

Daniel VITTE est élu 2^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Daniel VITTE, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Election du 3^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Laurent MICHEL comme 3^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de la stratégie financière, stratégie patrimoniale, et systèmes d'informations.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Laurent MICHEL présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	6
GAUTHIER Max	1
MAGNIN Corinne	1
MICHEL Laurent	44
Nuls	0
Blancs	8

Laurent MICHEL est élu 3^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Laurent MICHEL.

Laurent MICHEL remercie l'ensemble des élus.

Election du 4^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Marie-Christine FRACHON comme 4^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de la collecte et du recyclage des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI.

Max GAUTHIER est également candidat.

Bernard BADIN propose aux candidats d'intervenir dans l'ordre alphabétique de leur nom pour présenter leur profession de foi.

Marie-Christine FRACHON présente sa profession de foi.

Max GAUTHIER présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	2
FRACHON Marie-Christine	33
GAUTHIER Max	21
REYNAUD Jean-Louis	1
Nuls	0
Blancs	3

Marie-Christine FRACHON est élue 4^{ème} Vice-présidente.

Bernard BADIN remercie Marie-Christine FRACHON, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Election du 5^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Michel SERRANO comme 5^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de la petite enfance, enfance, jeunesse et prévention.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Michel SERRANO présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	6
DURAND Claire	1
REVOL Céline	1
SERRANO Michel	45
STIVAL Géraldine	1
Nuls	0
Blancs	6

Michel SERRANO est élu 5^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Michel SERRANO, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Michel SERRANO remercie l'ensemble des élus.

Election du 6^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Thérèse TISSERAND comme 6^{ème} Vice-présidente, avec la délégation possible de l'urbanisme, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Thérèse TISSERAND présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
BLANDIN Patrick	1
BROCHARD Christophe	1
TISSERAND Thérèse	42
Nuls	0
Blancs	12

Thérèse TISSERAND est élue 6^{ème} Vice-présidente.

Bernard BADIN remercie Thérèse TISSERAND, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Election du 7^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Gilles BOURDIER comme 7^{ème} Vice-président, avec la délégation possible du Développement Durable et des Mobilités.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Gilles BOURDIER présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	3
BOURDIER Gilles	48
GAUTHIER Max	1
Nuls	0
Blancs	8

Gilles BOURDIER est élu 7^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Gilles BOURDIER, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Gilles BOURDIER remercie l'ensemble des élus.

Election du 8^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Vincent DURAND comme 8^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de l'habitat et des services à la population.

Cédric MILANI est également candidat.

Bernard BADIN propose aux candidats d'intervenir dans l'ordre alphabétique de leur nom pour présenter leur profession de foi.

Vincent DURAND présente sa profession de foi.

Cédric MILANI présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	2
DURAND Vincent	39
MILANI Cédric	15
LOVET Jean-Pierre	1
Nuls	0
Blancs	3

Vincent DURAND est élu 8^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Vincent DURAND, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Vincent DURAND remercie l'ensemble des élus.

Election du 9^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Philippe LATOUR comme 9^{ème} Vice-président, avec la délégation possible du tourisme, des équipements culturels et sportifs.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Philippe LATOUR présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	5
DURAND Claire	3
LATOUR Philippe	36
LOVET Jean-Pierre	1
RAJON Fabien	1
Nuls	0
Blancs	14

Philippe LATOUR est élu 9^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Philippe LATOUR, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Philippe LATOUR remercie l'ensemble des élus.

Election du 10^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Patrick BLANDIN comme 10^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de la mutualisation et projet de territoire.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Patrick BLANDIN présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
BLANDIN Patrick	45
LOVET Jean-Pierre	1
Nuls	0
Blancs	10

Patrick BLANDIN est élu 10^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Patrick BLANDIN, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Patrick BLANDIN remercie l'ensemble des élus.

Election du 11^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Philippe GUERIN comme 11^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de l'agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Philippe GUERIN présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
DECOUX Edmond	2
GUERIN Philippe	44
REVOL Céline	2

Nuls	0
Blancs	8

Philippe GUERIN est élu 11^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Philippe GUERIN, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Philippe GUERIN remercie l'ensemble des élus.

Election du 12^{ème} Vice-président

Bernard BADIN propose Frédéric LELONG comme 12^{ème} Vice-président, avec la délégation possible de l'eau et assainissement.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Frédéric LELONG présente sa profession de foi.

Max GAUTHIER se porte également candidat.

Max GAUTHIER présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	2
GAUTHIER Max	18
LELONG Frédéric	38
Nuls	0
Blancs	2

Frédéric LELONG est élu 12^{ème} Vice-président.

Bernard BADIN remercie Frédéric LELONG, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Bernard BADIN proclame les résultats de l'élection des Vice-présidents :

- 1^{er} Vice-président : Jean-Paul BONNETAIN
- 2^{ème} Vice-président : Daniel VITTE
- 3^{ème} Vice-président : Laurent MICHEL
- 4^{ème} Vice-présidente : Marie-Christine FRACHON
- 5^{ème} Vice-président : Michel SERRANO
- 6^{ème} Vice-présidente : Thérèse TISSERAND
- 7^{ème} Vice-président : Gilles BOURDIER
- 8^{ème} Vice-président : Vincent DURAND
- 9^{ème} Vice-président : Philippe LATOUR
- 10^{ème} Vice-président : Patrick BLANDIN
- 11^{ème} Vice-président : Philippe GUERIN
- 12^{ème} Vice-président : Frédéric LELONG

Départ de Max GAUTHIER à 20h52, le quorum est modifié.

Projet de délibération 1.4 : Élection des autres membres du Bureau (Conseillers communautaires délégués) (le cas échéant)

Election du 1^{er} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Raymond COQUET comme 1^{er} Conseiller délégué, avec la délégation possible des bâtiments et des travaux.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Raymond COQUET présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
BAS Christelle	1
COQUET Raymond	42
GUICHARD Jacqueline	1
LOVET Jean-Pierre	1
Nuls	0
Blancs	10

Raymond COQUET est élu 1^{er} Conseiller délégué.

Bernard BADIN remercie Raymond COQUET, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Election du 2^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Delphine HARTMANN comme 2^{ème} Conseillère déléguée, avec la délégation possible du parcours de santé.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Delphine HARTMANN présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
ANGELIN Catherine	1
DECOUX Edmond	1
HARTMANN Delphine	41
SEYCHELLES Véronique	2
Nuls	1
Blancs	9

Delphine HARTMANN est élue 2^{ème} Conseillère déléguée.

Bernard BADIN remercie Delphine HARTMANN, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Delphine HARTMANN remercie l'ensemble des élus.

Election du 3^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Claire DURAND comme 3^{ème} Conseillère déléguée, avec la délégation possible de l'éducation culturelle et artistique.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Claire DURAND présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	2
DURAND Claire	47
FERROUD Isabelle	1
Nuls	0
Blancs	9

Claire DURAND est élue 3^{ème} Conseillère déléguée.

Bernard BADIN remercie Claire DURAND, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Claire DURAND remercie l'ensemble des élus.

Election du 4^{ème} Conseiller délégué

Bernard BADIN propose Benjamin GASTALDELLO comme 4^{ème} Conseiller délégué, avec la délégation possible de la communication.

Aucun autre conseiller communautaire ne propose sa candidature.

Benjamin GASTALDELLO présente sa profession de foi.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote électronique et indique, après les opérations de vote, les résultats :

NOM Prénom	Nombre de voix
Abstentions	4
BAS Christelle	1
BOUCLY François	1
GASTALDELLO Benjamin	38
GAUTHIER Max	1
GUILLOT Magali	1
LOVET Jean-Pierre	1
REVOL Céline	1
SEYCHELLES Véronique	1
Nuls	0
Blancs	10

Benjamin GASTALDELLO est élu 4^{ème} Conseiller délégué.

Bernard BADIN remercie Benjamin GASTALDELLO, et l'invite à prendre place à ses côtés à la table des élus.

Bernard BADIN proclame les résultats de l'élection des autres membres du bureau (Conseillers communautaires délégués) :

- 1^{er} Conseiller délégué : Raymond COQUET
- 2^{ème} Conseillère déléguée: Delphine HARTMANN
- 3^{ème} Conseillère déléguée: Claire DURAND
- 4^{ème} Conseiller délégué : Benjamin GASTALDELLO

QUESTIONS DIVERSES

Bernard BADIN remercie l'ensemble des élus pour la tenue du Conseil communautaire dans un climat serein et apaisé, avec une forte participation et une diversité de choix. Il s'agit de retrouver un fonctionnement efficace et performant sur la Communauté de communes. Il réitère toute l'attention qu'il souhaite porter aux services de la Communauté de communes et exprime la volonté de travailler avec les citoyens et habitants du territoire avec le Conseil de développement.

Le prochain Conseil communautaire se tiendra le jeudi 2 mars 2023.

Bernard BADIN souligne l'efficacité du vote électronique et remercie le prestataire.

La séance est levée à 21h10.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 30 MARS 2023

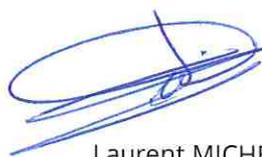
Publié le - 6 AVR. 2023

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL

